

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>ic</sup> B. DE JONGHE, LE C<sup>ie</sup> TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1906

SOIXANTE ET DEUXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

*Rue de la Limite, 21.*

1906

## LOUIS DE LUXEMBOURG

COMTE DE SAINT-POL, CONNÉTABLE DE FRANCE

A-T-IL FRAPPÉ MONNAIE?

Peu de personnages ont eu une existence aussi agitée et aussi tourmentée que celle de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Brienne, de Ligny et de Conversan, châtelain de Lille, seigneur d'Enghien, d'Oisy, de Ham, de Bohain de Beauvoir, de Condé en Brie et de Bourbourg.

Fils aîné de Pierre de Luxembourg et de Marguerite de Baux d'Andria, morte en 1469, il succéda, à l'âge de quinze ans, à son père, dans ses nombreuses possessions, sous la tutelle de Jean de Luxembourg, comte de Ligny, son oncle. Ce dernier qui était grand partisan des Anglais, dévasta, en 1434, accompagné de son pupille, le Laonais où il était entré à la tête de cinq mille combattants. Monstrelet raconte que, dans un combat livré près de Laon, on fit de nombreux prisonniers dont quelques-uns furent tués, à l'instigation de son oncle, par Louis de Luxembourg, qui *prit grand plaisir à ce massacre!*

Le tuteur et son pupille se trouvèrent, tous deux, à la célèbre assemblée d'Arras où, par attachement aux Anglais, ils refusèrent de jurer le traité qui y

fut conclu entre le roi Charles VII et le duc de Bourgogne.

En 1440, les gens de Louis de Luxembourg eurent l'audace d'enlever l'artillerie du roi de France, laquelle se rendait de Tournai à Paris. A la suite de cet exploit, les terres du comte furent ravagées par la Hire, Chabannes et Rohaut qui y étaient entrés par ordre du souverain. La paix fut faite à Laon où la comtesse douairière de Saint-Pol était venue trouver Charles VII et lui avait promis que son fils lui prêterait serment de fidélité, lui ferait hommage de ses terres et de celles de la comtesse, sa femme, et lui remettrait la ville de Marle en garantie. Le comte se rendit alors à la Cour pour s'acquitter de cet engagement et y fut reçu favorablement.

Louis de Luxembourg rompit, à la suite de cette visite, ses relations avec les Anglais et contribua efficacement à délivrer la France de leur occupation. La prise d'Harfleur par le comte de Saint-Pol acheva l'évacuation de la Normandie. La ville capitula le 24 décembre 1449 et Louis y entra le 1<sup>er</sup> janvier suivant, accompagnant le roi, sous les ordres duquel le siège s'était fait. Plusieurs villes des autres provinces s'affranchirent, grâce à son aide, de la domination anglaise.

Louis de Luxembourg marcha, en 1452, au secours de Philippe le Bon contre les Gantois révoltés. Nous le voyons participer, en 1463, par suite de son attachement au duc de Bourgogne, à la fameuse *Ligue du bien public*

Le roi Louis XI se trouvant à Tournai en la même année, le comte de Saint-Pol s'y rendit pour lui faire enfin hommage des terres qu'il tenait de la Couronne. Malgré tous les efforts du roi pour l'attirer à son service, Louis de Luxembourg ne voulut pas abandonner la cause de Charles, comte de Charolais, à qui il était complètement dévoué.

Le comte de Saint-Pol commanda, le 16 juillet 1465, à la bataille de Montlhéri, l'avant-garde de l'armée de la Ligue, armée qu'il avait rejointe avec plusieurs seigneurs, 300 hommes d'armes et 400 archers.

Le roi Louis XI, plus que jamais désireux d'attacher Louis de Luxembourg à son parti, lui donna le 5 octobre 1465, la charge de connétable de France, feignant, pour ne pas indisposer le comte de Charolais, d'accorder cette dignité en considération des anciennes relations qui existaient entre lui et le Bourguignon. Le monarque décora encore notre personnage du collier de Saint-Michel, lors de l'institution de cet ordre, le 1<sup>er</sup> avril 1469. Le nouveau connétable continua, malgré toutes les faveurs royales, à rester, jusqu'à la mort de Philippe le Bon, en bons termes avec Charles le Téméraire qu'il servit contre les Liégeois en qualité de feudataire, en raison des terres qu'il possédait en Picardie et aux Pays-Bas.

Charles ayant succédé à son père, Louis de Luxembourg se déclara hautement pour Louis XI dans les démêlés de ce monarque avec le Bour-

guignon. Il enleva à ce dernier, en décembre 1470, la ville de Saint-Quentin, la conserva pour lui et envoya, au commencement de 1471, des émissaires pour engager Amiens à se donner à Louis XI. La continuation de la guerre lui étant fort avantageuse, le connétable fit échouer sous main tous les projets d'arrangement proposés alors.

Le roi et le duc s'apercevant enfin (1474) que le connétable trahissait leurs intérêts pour se rendre indépendant d'eux, s'entendirent pour le perdre. Des ambassadeurs des deux princes se réunirent en conférence à Bouvines, où il fut convenu, par traité, que Louis de Luxembourg serait déclaré, à son de trompe, criminel de lèse-majesté et coupable de félonie. Les contractants promirent que celui des deux qui s'emparerait du connétable le ferait mourir dans les huit jours, ou le remettrait à l'autre qui en ferait justice sans délai. Le traité n'eut pas de suites, Louis XI n'ayant pas voulu le ratifier. Louis de Luxembourg, informé de ce qui se passait, obtint du roi une entrevue pour se disculper. Il fut stipulé qu'elle aurait lieu sur un pont d'une petite rivière, pont situé entre la Fère et Noyon. Le connétable s'y rendit avec trois cents hommes d'armes et eut l'audace de faire placer une barrière entre le roi et lui. Il se défendit en peu de mots et l'on se sépara après que le roi eût promis son pardon. Mais Louis XI n'était pas homme à oublier l'insolence avec laquelle le connétable avait paru devant lui.

Louis de Luxembourg, qui connaissait bien le caractère vindicatif du roi, chercha dès lors son salut dans la duplicité et la fausseté. Il engagea Édouard IV, roi d'Angleterre, qui était son neveu, à envahir la Picardie, lui promettant l'appui du duc de Bourgogne, qu'il parvint à entraîner dans cette entreprise. L'affaire ne réussit pas, Louis XI ayant conclu un arrangement avec le roi d'Angleterre que Charles le Téméraire venait d'abandonner à ses propres ressources.

Voyant l'insuccès de cette tentative, le connétable envoya vers le roi son secrétaire qui devait démontrer à Louis XI que son maître était l'ennemi du duc. Ce dernier, mis au courant de l'entretien, jura la perte de Louis de Luxembourg. Le roi et le duc se rencontrèrent, le 13 septembre 1475, à Soleure dans le Luxembourg, où ils signèrent un traité par lequel ils s'engagèrent à se livrer l'un à l'autre leurs ennemis communs et, en premier lieu, le connétable alors enfermé à Saint-Quentin, devenu sa place d'armes. Louis XI s'approcha de la ville que le connétable abandonna, se réfugiant sur les terres du duc auquel il promit de remettre toutes les places de la Picardie. Il fut arrêté à Mons par ordre de Charles le Téméraire, occupé alors au siège de Nancy et remis par le chancelier Hugonet, au nom du Bourguignon, au bâtard de Bourbon. Amené à Paris, Louis de Luxembourg fut enfermé, le 27 novembre 1475, à la Bastille d'où il ne sortit que

pour être décapité, le 19 décembre suivant, en place de Grève, son procès ayant été commencé immédiatement.

Les dépouilles du malheureux connétable furent partagées entre le roi et le duc. Ce dernier eut pour sa part les villes de Saint-Quentin, Ham, Bohain, ainsi que les trésors du connétable, Louis XI gardant pour lui les terres possédées en France par Louis de Luxembourg, terres qu'il donna ensuite, pour la plupart, au maréchal de Gié.

Tels sont, tracés à grands traits (1), les principaux événements qui signalèrent la carrière si orageuse du connétable Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol.

Le dernier monnayage connu des comtes de Saint-Pol est celui de Philippe de Bourgogne, deuxième fils d'Antoine de Bourgogne et de Jeanne de Luxembourg, fille et héritière de Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Ligny, auquel Philippe succéda sous la tutelle de Jean, duc de Bourgogne, frère de son père.

Jeanne, fille de Gui de Luxembourg et de Mahaut de Châtillon, grand'tante de Philippe de Saint-Pol, hérita de ce dernier les deux comtés. Elle en fit cession à son neveu Jean de Luxembourg pour en jouir après elle. Elle mourut en 1431. Jean de Luxembourg céda alors Saint-Pol à

(1) V. *Art de vérifier les dates des faits historiques, etc.*, 2<sup>e</sup> série, t. XII, pp. 401 et suiv.

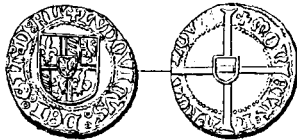
son frère aîné Pierre, père de notre Louis, qui avait réclamé contre la donation faite par Jeanne.

Aucune monnaie, ni de Jeanne, ni de Pierre, n'est parvenue jusqu'à nous, et il paraît avéré que le monnayage de Saint-Pol avait bel et bien cessé avec Philippe de Bourgogne qui mourut en 1430.

Il est donc à peu près certain que le connétable Louis de Luxembourg n'a pas eu le droit de frapper monnaie à Saint-Pol.

Les nombreuses aventures de sa vie si agitée, son caractère rusé et fourbe, son manque de scrupules nous engagent à lui attribuer des mites imitées de celles que Philippe le Bon et Charles le Téméraire firent frapper à Louvain. Ces piécettes, qui seraient donc le produit d'une émission clandestine faite dans un but de lucre, auraient été forgées pour circuler, conjointement avec les pièces qu'elles imitaient, dans les vastes états des ducs de Bourgogne, qui comprenaient une partie du nord-ouest de la France actuelle.

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique possède un exemplaire fort bien conservé de cette mite. En voici le dessin et la description.



*Droit.* Écu tout à fait semblable à celui du duc de Bourgogne sur la pièce prototype.



*Légende.* ✠ LVDOVICVS : DEI : GRA : D' . FL'

*Revers.* Croix longue et pattée, coupant la légende et portant, en cœur, l'écu à la fasce de Louvain.

*Légende.* ✠ M O N — E T T A N — T F E T — L O — V ( T ) ?

Trois exemplaires de cette monnaie, assez mal conservés et quelque peu variés entre eux se trouvent dans notre collection.

Comme nous le disions plus haut, toute la vie de Louis de Luxembourg semble autoriser à lui attribuer ces piécettes de contrebande, sur lesquelles le connétable eut grand soin de ne faire figurer prudemment que son seul prénom. Nous ajouterons encore à l'appui de notre attribution que nos mites sont tout à fait contemporaines de notre personnage, ne pouvant être antérieures à 1466, date de la première émission faite par Philippe le Bon de la pièce prototype de Louvain. De plus, elles sont, sans aucun doute, originaires, d'après leur faire, soit de nos anciennes provinces soit du nord-ouest de la France actuelle, patrie de Louis de Luxembourg. Nous ne trouvons, en outre, à l'époque dont nous parlons, aucun autre dynaste du nom de Louis, dans les régions en question où le monnayage seigneurial était déjà à son déclin. Nous proposons donc de donner, jusqu'à preuve du contraire, les mites qui nous occupent, au connétable Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol.

VICOMTE BAUDOIN DE JONGHE.